

Travail et stage font-ils bon ménage ?

Le stage professionnel constitue un élément important du paysage professionnel de notre pays, aussi bien pour les jeunes au terme de leur formation en recherche d'un premier emploi que pour de nombreux citoyens en situation de réorientation professionnelle ainsi qu'en recherche d'emploi.

Cependant, le statut du stagiaire possède des zones troubles, qui ont abouties ces dernières années à des cas d'abus flagrants. Ainsi, il a été constaté que des entreprises ainsi que des institutions utilisent de manière courante des stagiaires non-rémunérés ayant un cahier des charges équivalent à celui d'autres employés. Le plus souvent sur des périodes importantes pouvant atteindre une année, le stagiaire se voyant ensuite simplement remplacé par un autre stagiaire. Dans les cas les plus extrêmes, des employeurs se sont vu accuser de déguiser des premiers emplois en stage non payé afin de profiter de personnes vulnérables cherchant à tout prix une activité professionnelle.

De multiples voix se sont élevées au cours des derniers mois en Suisse pour dénoncer cet état de fait. Une telle situation péjore évidemment les conditions de vie du stagiaire, mais également son avenir professionnel. Enfin, n'oublions pas que cette situation ne péjore pas que le stagiaire, sachant qu'une grande quantité de stagiaires gratuits au cahier des charges important peut représenter une pression sur les salariés du même employeur ainsi que sur leur salaire.

Rappelons enfin que cette situation n'est pas l'adage des entreprises seules, sachant que des institutions aussi importantes que l'ONU à Genève se sont vu reproché l'exploitation aberrante de leurs stagiaires, le plus souvent en total contradiction avec les valeurs portées par l'organisme ainsi qu'en se démarquant par un manque de réactivité flagrant.

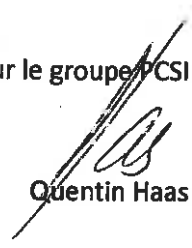
Au regard de ce qui précède et au vu de l'évolution importante de la situation constatée ailleurs en Suisse, le gouvernement peut-il nous indiquer :

- 1) Si des cas d'abus tels que reportés ailleurs en Romandie et en Suisse ont été constatés sur le territoire du canton du Jura ?
- 2) A titre d'employeur, le gouvernement considère-t-il le traitement des stagiaires au sein des différents secteurs de la République et Canton du Jura comme satisfaisant ?
- 3) Le gouvernement considère-t-il que les potentielles alternatives professionnelles offertes aux stagiaires une fois leur stage effectué sont suffisamment étoffées, et qu'elles offrent ainsi une véritable ouverture quant aux chances d'emploi futur du stagiaire en comparaison de la situation d'avant-stage ?
- 4) S'il considère que la législation jurassienne comme suffisamment claire et efficace pour protéger les stagiaires contre les formes d'abus mentionnés dans le développement de ce texte ?

- 5) Dans un cas négatif, le gouvernement considère-t-il de s'inspirer des mouvements initiés dans d'autres cantons suisse pour adapter sa législation ?

Delémont, le 8 mars 2017

Pour le groupe PCSI


Quentin Haas

